

Article 43 du Règlement

... à tenir leur promesse de donner des éclaircissements sur les personnes incarcérées;

... étant donné par ailleurs que l'organisme Amnesty International a parlé de la gravité de ce qu'elle appelle le drame des personnes portées disparues et de la situation des milliers de prisonniers politiques dans ces pays, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre des Affaires extérieures exprime son inquiétude à ses homologues argentin et chilien au sujet des violations perpétrées par leur régime à l'égard des droits civiques.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être mise en délibération maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME CANADA AU TRAVAIL—ON DEMANDE PLUS DE CRÉDITS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. C.-A. Gauthier (Roberval): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une affaire urgente et importante.

Étant donné que dans Roberval nous avons le plus haut taux de chômage de la région, et étant donné que les montants d'argent que nous avons obtenus pour les projets Canada au travail 1979-1980 n'ont payé qu'à peine 30 p. 100 des projets présentés, et avant que le ministre des Finances (M. Crosbie) ne termine la préparation de son budget, je propose, appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le ministre prévoie une augmentation sensible dans son budget des argentés attribués aux projets Canada au travail, afin d'amoindrir le chômage annoncé pour l'hiver prochain, à la grandeur de la province d'ailleurs.

M. l'Orateur: En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, la présentation d'une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1410)

LES POSTES

ON DEMANDE QUELLES MESURES LE GOUVERNEMENT ENTEND PRENDRE POUR AMÉLIORER LE SERVICE POSTAL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné que les coupures budgétaires ont réduit considérablement l'extension ou l'implantation de nouveaux services postaux au Canada, étant donné qu'il en a résulté des carences

[M. Hogan.]

graves dans les services offerts aux citoyens notamment pour les résidents de Rock Forest dans ma circonscription, je propose, appuyé par l'honorable député de Rosemont (M. Lachance):

Que la Chambre recommande au ministre des Postes (M. Fraser) de procéder à une réévaluation complète du service postal au Canada en attachant une attention particulière aux villes où le développement rapide a engendré la désuétude du service postal et que, dans les plus brefs délais, il annonce à la Chambre les correctifs qu'il entend y apporter.

M. l'Orateur: A l'ordre! La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES TRANSPORTS

L'APPLICATION DU TARIF DU PAS DU NID-DE-CORBEAU—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Plusieurs éminents conservateurs y compris le ministre des Transports (M. Mazankowski) auraient, paraît-il, déclaré que le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau devrait être supprimé ou du moins modifié. C'est pourquoi je propose, appuyé par le député de Regina-Est (M. de Jong):

Que la Chambre exprime sa désapprobation devant le fait que le gouvernement passe outre à la recommandation clé du rapport Hall demandant de garantir aux céréaliculteurs le tarif du Pas du Nid-de-Corbeau.

M. l'Orateur: La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA LOI SUR LES PETITS PRÊTS

DEMANDE D'ABROGATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement concernant une affaire d'urgence et pressante nécessité. Étant donné que le surintendant des assurances a déclaré jeudi soir au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques que la loi sur les petits prêts causait de sérieux problèmes à des institutions financières parabancaires telles que les sociétés de crédit et les caisses populaires et que sous sa forme actuelle la loi n'apportait pas d'amélioration particulière, et étant donné que ce fait a été porté à l'attention du ministre des Finances (M. Crosbie) et du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Lawrence), je propose, appuyé par le député de Vancouver-Centre (M. Phillips):